



CHOUX Patrick
8 bis rue Paul Langevin,
21300 CHENOVE

A l'attention de H.E. Antonio Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA
A Chenôve, le 17/12/2021

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'ID'EES 21, entreprise d'insertion professionnelle, soutient les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous souhaitons nous engager dans le projet du Global Compact et vous montrer notre implication. À ID'EES 21, l'inclusion est un engagement. Nous utilisons l'espace de l'entreprise pour organiser la restructuration humaine, sociale et professionnelle de personnes se trouvant en situation d'exclusion. Un emploi apporte l'autonomie et la dignité, des droits et des devoirs, une vraie citoyenneté. Il permet aux plus démunis une vie plus autonome, rompant avec l'assistanat.

Puis, les personnes en situation de précarité sont les premières victimes des problèmes environnementaux, et pourtant les premiers laissés pour compte lorsqu'il s'agit de résoudre ces problématiques : peu sensibilisées aux enjeux environnementaux, manque de moyens financiers pour s'engager dans une démarche éco-responsable ... ID'EES 21 souhaite participer à cette lutte en intégrant la transition écologique au cœur de ses secteurs d'activités.

La démarche ODD promeut la construction d'un monde plus durable et inclusif, dont notre public pourrait être le premier bénéficiaire.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de l'entreprise, dans sa culture, au sein de ses opérations quotidiennes et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. ID'EES 21 fera une déclaration publique de cet engagement qui lui tient à cœur, à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Nous vous prions de recevoir, Cher Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Mr CHOUX Patrick
Président de l'entreprise

Signature